

Consentement à l'envoi de courriels non cryptés par les autorités fiscales conformément à l'article 87a, paragraphe 1, phrase 3, 2^{ème} partie de phrase du code des impôts allemand (Abgabenordnung - AO)

Lorsque le bureau des Finances transmet par voie électronique des données soumises au secret fiscal, il doit crypter ces données à l'aide d'un procédé approprié. Le bureau des Finances ne peut communiquer avec vous par voie électronique que via www.ELSTER.de.¹

Si vous souhaitez que le bureau des Finances communique avec vous par **courriel non crypté**, chaque personne dont les données doivent être transmises de manière non cryptée doit préalablement remettre une déclaration de consentement écrite séparée selon le modèle ci-dessous. Cela concerne notamment les personnes soumises à une imposition commune. Si toutes les personnes concernées ne consentent pas à l'envoi de courriels non cryptés, le bureau des Finances ne vous contactera que par le biais des méthodes cryptées susmentionnées ou par la poste.

Un courriel non crypté est comparable à une carte postale. Il peut être consulté ou manipulé par des tiers non autorisés.

Veillez impérativement tenir compte des remarques figurant à la deuxième page de ce formulaire.

Bureau des Finances

Nom, prénom :	
Adresse :	
Numéro fiscal :	
Date de naissance :	
Numéro d'identification ² :	

Pour les personnes physiques n'ayant pas la capacité juridique ou ayant une capacité juridique limitée :

Représentée légalement par :	
Nom, prénom :	
Date de naissance :	
Adresse :	

- ☐ La représentation légale et son étendue sont déjà connues du bureau des Finances compétent.
- ☐ Une preuve de la représentation légale et - en cas de prise en charge - de son étendue est jointe.

Je vous prie de bien vouloir procéder à l'échange futur d'informations par courriel à l'adresse électronique suivante :

Adresse	
---------	--

- ☐ Il s'agit d'une adresse électronique à laquelle j'ai accès et dont je surveille régulièrement la boîte de réception pour voir s'il s'y trouve des communications de l'administration fiscale.

ou

¹ Cf. article 30 en liaison avec article 87a, paragraphe 1, phrase 3 du code des impôts allemand.

² Vous trouverez également sur l'avis d'imposition sur le revenu le numéro d'identification qui vous a été communiqué par l'Office central fédéral des impôts, conformément à l'article 139b du code des impôts allemand.

- ☐ Il s'agit de l'adresse électronique d'une personne que j'ai mandatée pour me représenter conformément à l'article 80 du code des impôts allemand. Cette personne surveille régulièrement la boîte de réception pour voir s'il s'y trouve des communications de l'administration fiscale.

La surveillance de la boîte aux lettres électronique pour voir s'il s'y trouve des communications de l'administration fiscale relève de ma responsabilité.

Le bureau des Finances peut communiquer avec moi ou mon représentant/mandataire dans le cadre de mes affaires fiscales via l'adresse électronique indiquée, sauf disposition légale contraire.

- ☐ Mon consentement n'est pas valable de manière globale dans le temps, mais seulement jusqu'au _____ ou seulement pour les périodes d'imposition suivantes / la période d'imposition suivante : _____.

Il peut être révoqué à tout moment, en tout ou en partie, avec effet pour l'avenir.

Remarques importantes

Les agents du bureau des Finances compétent ne peuvent envoyer des courriels contenant des données protégées que si la personne concernée consent expressément à la transmission de données non cryptées et accepte que sa situation fiscale soit éventuellement révélée par ce mode de communication (article 30, paragraphe 4, point 3, et article 87a, paragraphe 1, troisième phrase, 2^{ème} demi-phrase du code des impôts allemand, article 6, paragraphe 1 du règlement général sur la protection des données - DSGVO).

Si vous souhaitez que le bureau des Finances puisse vous envoyer, à vous ou à la personne que vous avez mandatée, des courriels non cryptés, veuillez signer vous-même le formulaire dûment rempli et l'envoyer par la poste à l'administration fiscale. Vous pouvez également le scanner et l'envoyer en pièce jointe par courriel. Merci de veiller à ce que votre signature manuscrite soit visible.

Ce consentement ne donne pas droit à une communication non cryptée par courriel. Le bureau des Finances se réserve donc le droit de choisir un autre mode de communication (par ex. la voie postale), par exemple si la communication par courriel n'est pas possible pour des raisons techniques ou s'il existe une nécessité de transmission par un autre moyen. En particulier, la communication d'avis d'imposition au moyen d'un courriel non crypté n'est pas autorisée.

Pour la communication électronique avec le bureau des Finances, veuillez également consulter les informations disponibles sur Internet à l'adresse suivante : « <https://www.steuerportal-mv.de/Service/E-Mail-Kommunikation> » (seulement en langue allemande). Les déclarations d'impôts ne peuvent pas être transmises à l'administration fiscale par courriel.

En connaissance de toutes ces remarques, je consens à ce que le bureau des Finances me transmette par courriel non crypté, à moi ou à la personne que j'ai mandatée, des données protégées.

Je suis conscient(e) qu'une communication électronique non cryptée n'est pas sûre et qu'elle peut éventuellement être consultée et manipulée par des tiers. J'accepte la possibilité que mes données fiscales soient ainsi connues de tiers non autorisés.

Ce consentement peut être révoqué à tout moment par écrit (courrier, télécopie), par courriel ou par annonce personnelle. La révocation ne prend effet qu'à partir du moment où elle parvient à l'administration fiscale.

(lieu, date) (signature³)

³ Pour les personnes physiques n'ayant pas la capacité juridique ou ayant une capacité juridique limitée, le consentement doit être signé par le représentant légal.